

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2023-2024

ÉCOLE : École élémentaire Micheline-Saint-Cyr
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2024

EN DATE DU : 2023-11-01
DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Edward Harmelink Luce Lepoutre

Nom de la direction de l'école : **Natasha Dubois**

Membre du personnel enseignant : Nabila Bouaouiche, Ahzmee Ramjaun, Claire Amon

Membre du personnel non-enseignant : Sophie Mosar

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Julie Thériault

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Pamela Paquin**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Rocheny Alexandre

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine

ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation du personnel sur les cercles proactifs, réactifs et l'usage du chemin de la paix 1 journée de formation	- La majorité du personnel est formé sur l'approche réparatrice.	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes. - Membres du personnel participants.	11 octobre 2023
Formation SCP (Soutien au comportement positif)	- Le personnel ciblé est formé.	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes - Membre du personnel participant	27 septembre 2023
Faire la promotion des ateliers destinés aux parents ➤ Soutenir la diversité à l'école et à la maison (18 octobre) ➤ Intimidation (15 novembre) ➤ Pratiques réparatrices (17 janvier)	- Les parents de l'école sont informés des ateliers offerts. - Nombre de parents participants.	- Direction	18 octobre 15 novembre 17 janvier
Enseignement explicite aux élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.	- Les élèves démontrent une connaissance des pratiques réparatrices.	- Enseignants titulaires	Novembre
Enseignement explicite des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les	- Les élèves utilisent le chemin de la paix.	- Personnel de l'école.	Novembre

questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives.			
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation pour les alliances et les clubs de justice sociale	- 2 élèves et 2 membres du personnel assisteront à la formation : Claire Amon, Natasha Dubois, Luce Lepoutre, Edward Harmelink	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes - Membres du personnel participant (Claire, Natasha)	6 novembre 2023
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour : - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le	- Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation sur l'intimidation : cette présentation est à adapter à l'âge des élèves et au profil de la classe.	- Direction (envoi lien) - Enseignant(e)s titulaires (présentent aux élèves)	30 novembre

Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année.			
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école : ➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; ➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; ➤ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. ➤ Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; ➤ Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; ➤ Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.	Tout le personnel a assisté à la formation autonome : Violence en milieu de travail	- Ressources Humaines - Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Direction - Direction	JP 20 octobre 1 novembre 24 novembre 1^{er} décembre

Communication à l'intention des parents : ➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➤ Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; ➤ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles).		Direction Direction Direction Direction	28 novembre 1 ^{er} décembre 24 novembre 24 novembre
---	--	--	---

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Ateliers BRAVE pour tous les élèves de l'école (communiquer avec confiance et le témoin)	Les élèves participent aux ateliers et mettent en pratique les apprentissages	Équipe BRAVE Education	Septembre 2023

Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.	- Au moins 1 cercle par semaine.	- Enseignant(e)s titulaires	Hebdomadaire
Promotion du code de vie de l'école : ➤ Annonces le matin, création d'affiche ou projection sur le téléviseur de l'école. 1 attente par semaine; ➤ Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe; ➤ Présentation des matrices.	- Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école. - Les règles de la classe sont affichées dans la classe. - Les matrices sont enseignées, modélisées et affichées dans les lieux désignés.	- Enseignants titulaires - Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Direction	Janvier 2024
Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école : ➤ Sélection du système de renforcement positif harmonisé : les billets ➤ Présentation du système aux élèves; ➤ Enseignement explicite des HAHT ➤ Attribution de certificats à l'échelle de l'école.	- Enseignement des habiletés - Système de renforcement mis en place (billets) - Remise des certificats aux élèves.	- Le personnel de l'école	Septembre à juin Rassemblement chaque 6 semaines

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du calendrier systémique .	- Des preuves d'apprentissages sont visibles dans la salle de classe. - Un horaire est établi par la direction pour que toutes les classes puissent participer.	- Titulaires - Direction	Septembre à juin
Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle,	- Une leçon par semaine est donnée à tous les élèves de l'école	- Enseignants d'éducation physique (Ahzmee, Ali)	Septembre à juin

l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis ➤ Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD ➤ Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - https://bit.ly/3zvWqm4			
Participation au concours Artmonie: ➤ Visiter le site nouveau site du concours Artmonie MY SITE - Informations générales (weebly.com) ➤ Nouveauté : Un prix pour le meilleur logo ➤ Voir les critères de sélection et les formats ➤ Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école; ➤ Sélection d'une œuvre par cycle (préscolaire, primaire, moyen, intermédiaire et secondaire) ➤ Soumettre une œuvre par cycle en utilisant le lien : Formulaires de soumission et vérification - MY SITE (weebly.com) ➤ Vote du public	- Une œuvre par cycle est soumise au concours Artmonie.	- Enseignants du club projet Artmonie (Claire, Ahzmee, Ali, Richard)	Date limite pour soumettre une œuvre au concours : 28 novembre à midi 2023 Le public pourra voter pour son œuvre préférée. Un sondage sera envoyé à la communauté et sera ouvert du 29 novembre, en après-midi, au 1er décembre midi.
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ). Développer les compétences pour les relations saines. • Mise en place du programme Les Racines de l'Empathie • Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :			

- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés ([Ressources SMSO](#));
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe (retour des récréations)
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
 - Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple un club de justice sociale;
 - Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
 - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie de la levée du drapeau.
- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
 - Lecture de la reconnaissance du territoire tous les lundi;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;

- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le Teams de l'éducation autochtone;
- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);
- Prendre connaissance de la ressource « Relations autochtones » pour les [4e, 5e et 6e année](#)
- Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

➤ **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :**

- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
- Encourager la réflexion, les questions; [Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels](#)
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Utilisation de My Blueprint: enquête Qui suis-je?, [excursions SMSO](#)(Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;

- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;

➤ **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**

- Assurer la mise en œuvre du programme des brigadiers
- Assurer la mise en œuvre du programme PALS
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle
- Assurer la mise en œuvre d'un club de justice sociale
- Organiser des occasions de jumelages de classe (lecture aux élèves plus jeunes)

➤ **Organiser des journées décroisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**

- BBQ bienvenue à la rentrée scolaire
- Halloween;
- Fêtes;
- Saint-Valentin;
- Semaine de l'éducation;
- Semaine de la francophonie;
- Fête champêtre.

➤ **Assurer la mise en œuvre de clubs:**

- Club de soccer;
- Club d'art
- Club d'équité et de justice sociale
- Club d'épellation
- Club du théâtre des lecteurs
- Club tricot
- Club robotique;
- Club de danse
- Comité éco-école;
- Comité social;
- Club de lecture.

➤ **Participation aux activités offertes par des organismes externes p. ex. :**

- Club d'échecs

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2024, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2024, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif;	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).			
➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices <i>(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable)</i>; - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin
---	---	---------------------	------------------

du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police.			
Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2024, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.	- Affiches visibles avec les questions réparatrices.	Tout le personnel.	Septembre à juin
Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.	- Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.	Tout le personnel.	Septembre à juin
Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école. ProgressionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf		Tout le personnel.	Septembre à juin

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:	➤ Le billet de signalement

1. Aller voir un adulte de confiance.
2. Dénoncer les actes en utilisant :
 - Le billet de signalement

➤ **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident;](#)
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H;](#)
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;

- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tuteurs ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et

quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;

- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;

- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil :
Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)

Soutenir la diversité à l'école et à la maison. 18 octobre à 19h en ligne

Atelier servant à expliquer aux parents ce qu'est l'éducation inclusive dans un cadre respectueux des droits de la personne.

L'intimidation expliquée aux parents 15 novembre à 19h en ligne

Cet atelier à l'intention des parents sert à les sensibiliser sur l'intimidation; de reconnaître les différents types d'intimidation, dont la cyberintimidation, de comprendre les mythes et les réalités propres aux comportements intimidants, de reconnaître l'intimidation afin de la différencier des conflits, des agressions et des taquineries, de comprendre les rapports de force et la dynamique entre les élèves.

Pratiques réparatrices expliquées aux parents 17 janvier à 19h en ligne

Atelier servant à expliquer aux parents l'approche des pratiques réparatrices et comment intégrer certaines approches à la maison.

- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;

- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans [Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.](#)

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)
- [Parents partenaires en éducation](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web
- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)

➤ **Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)**

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](http://csviamonde.ca)

18 octobre à 19h en ligne

Soutenir la diversité à l'école et à la maison.

Atelier servant à expliquer aux parents ce qu'est l'éducation inclusive dans un cadre respectueux des droits de la personne.

15 novembre à 19h en ligne

L'intimidation expliquée aux parents

Cet atelier à l'intention des parents sert à les sensibiliser sur l'intimidation; de reconnaître les différents types d'intimidation, dont la cyberintimidation, de comprendre les mythes et les réalités propres aux comportements intimidants, de reconnaître l'intimidation afin de la différencier des conflits, des agressions et des taquineries, de comprendre les rapports de force et la dynamique entre les élèves.

17 janvier à 19h en ligne

Pratiques réparatrices expliquées aux parents

Atelier servant à expliquer aux parents l'approche des pratiques réparatrices et comment intégrer certaines approches à la maison.

Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

- **L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation**
- **Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention** – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- **Prévention de l'intimidation** - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou préoccupations portant sur l'intimidation, veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction adjointe ou la direction de l'école.

